

REUNION de Concertation publique du 12 juin 2024

CADRE

1 – Le contexte Législatif:

- 2 Grenelle Loi Alur/ absence de SCOT
- 3 Loi Climat et Résilience

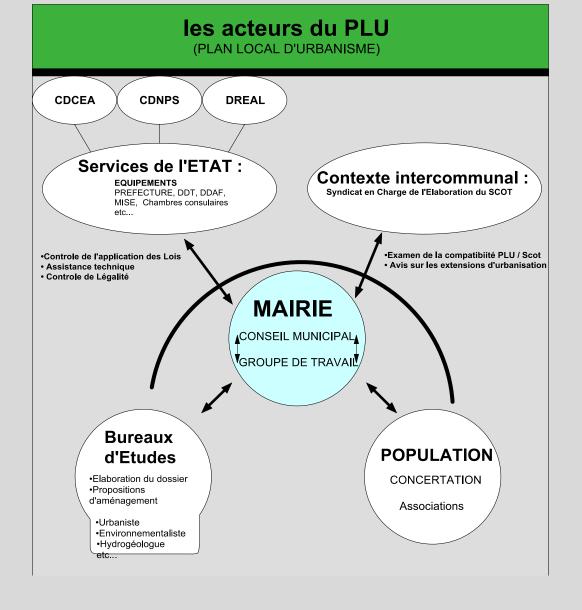
LE CONTEXTE LÉGISLATIF

Lois récentes:

2 – Grenelle Loi Alur absence de SCOT

3 – Loi Climat et Résilience

22 aout 2021



1 - LE CONTEXTE LÉGISLATIF

ENCADREMENT LEGISLATIF DU PLU

(PLAN LOCAL D'URBANISME)

PRINCIPE D'EQUILIBRE.

Article L 121.10: Equilibre nécessaire entre les besoins d'urbanisation et la préservation des sites, paysages et espaces agricoles.

Le cas échéant : application des Lois d'aménagement :

LOI MONTAGNE:

Loi relative au développement et à la protection de la montagne (N° 85.609 du 9 janvier 1985

LOI LITTORAL:

Loi nº 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral

LOI RELATIVE A L'URBANISME AU VOISINAGE DES AERODROMES

(N* 85.696 du 11 juillet 1985)

La Loi impose l'établissement d'un PEB (Plan d'Exposition au Bruit)

LOI sur l'EAU: Loi N° du 3 janvier 1992

Zonage Assainissement collectif et assainissement individuel, gestion des eaux pluviales.

LOI PAYSAGE:

PROTECTION DE LA NATURE Décret du 12 octobre 1997 art 1 Détrichements, protection des espaces naturels et paysages, ZNIEFFs, etc...

RISQUES NATURELS: Décret du 12 octobre 1997 art 1 Mouvements de terrains, risques torrentiels etc... Répertorié Atlas ADRM INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES.

AGRICULTURE INSTALLATION CLASSEES (dépôt d'hydrocarbures, déchets, etc...)

EQUIPEMENTS

Réseaux électriques Défense incendie Télécommunications

Tesecommunications
Servitudes: aéronautiques, de distribution de Gaz, etc...
Conditions d'acqueil des gens du voyage

PROJETS ROUTIERS

Aménagement de camelour Urbanisation le long des voies: Amendement Dupont

LOI d'ORIENTATION SUR LA VILLE: mixité et diversité

du 13 JUILLET 1993)

LOI d'ORIENTATION AGRICOLE du 9 JUILLET 1999 modifiée par la loi SRU)

(art L111-3 du Gode Rurel)

LOI SRU:

Solidarité et de Renouvellement Urbain

du 13 décembre 2000

LOI U H:

Urbanisme et Habitat du 02 juillet 2003

- Loi du 24 février 2005: sur le développement des territoires ruraux.
- Loi ENL du 13 du juillet 2006: Engagement National pour le Logement.
- Loi de Modernisation de l'Agriculture du 27 juillet 2010

12 juillet 2010 : GRENELLE (2) de l'environnement

Loi ALUR accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014
 etc...

• 12 juillet 2010 : GRENELLE (2) de l'environnement
• Loi ALUR accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014

Des OBJECTIFS en matière: PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIE DE L'ESPACE

LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

L'artificialisation des sols doit être réduite de 50 % dans les 10 prochaines années

2050: ZAN:

Zéro Artficialisation Nette





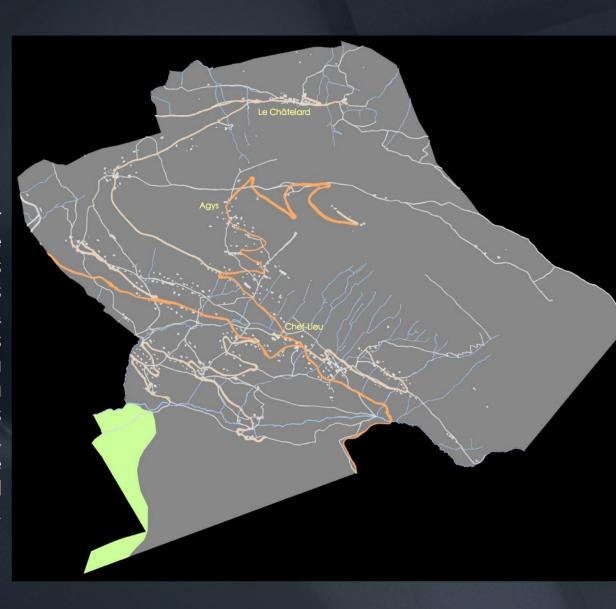
Z.N.I.E.F.F. de type

Versant rocheux en rive droite de l'Arve, de Balme à la Tête Louis Philippe

Z.N.I.E.F.F. n°74000048

Située en rive droite de l'Arve et constituée par un versant boisé abrupt, ce site est favorables aux espèces méridionales (exposition ouest/sud-ouest & zones rocheuses). Deux types d'habitats naturels existent : la hêtraie sèche neutrophile à orchidées et les zones rocheuses riches en espèces méridionales. Cette zone héberge de nombreuses espèces de grand intérêt : oiseaux; chauve-souris, reptiles.

Surface: 710,4 ha



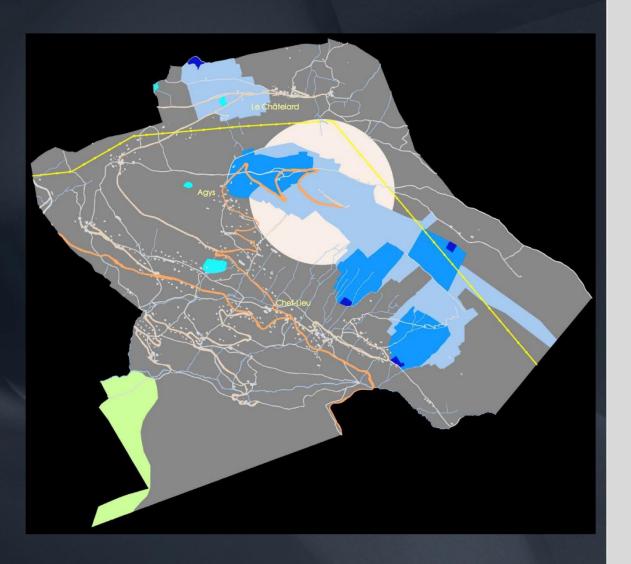
Diagnostic Contraintes

Synthèse

- Z.N.I.E.F.F. de type 1
- Zones humides

Périmètres de captages

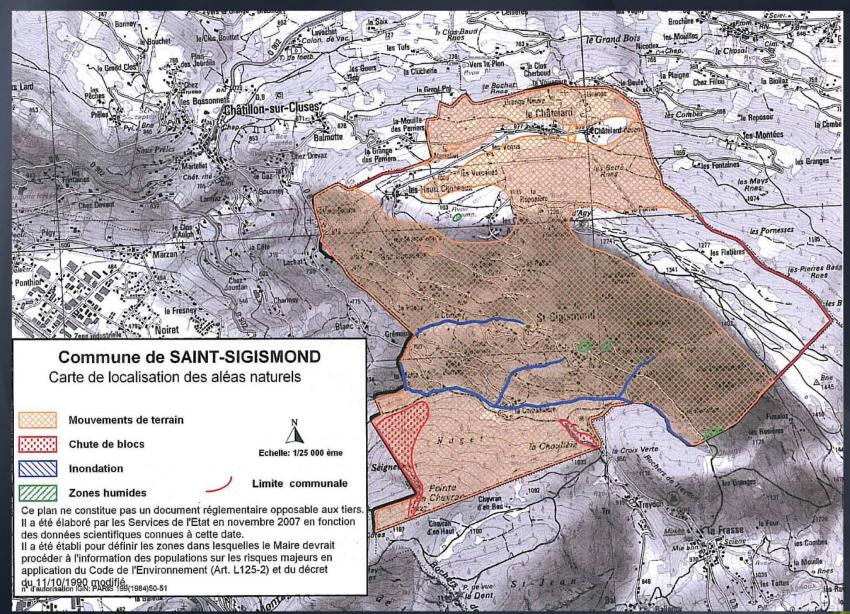
- **Immédiat**
- Rapproché
- Eloigné
- Ligne EDF
- **Télécommunications**



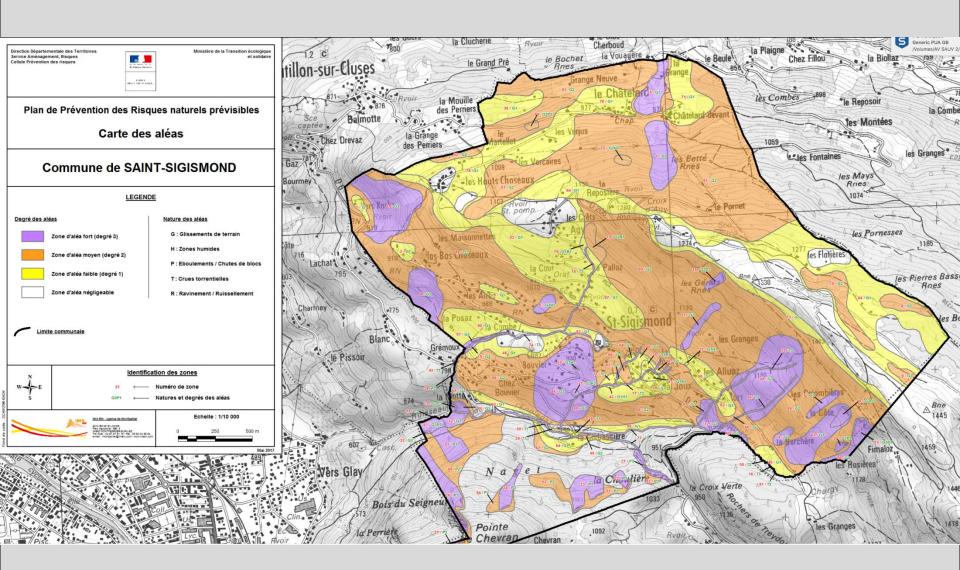


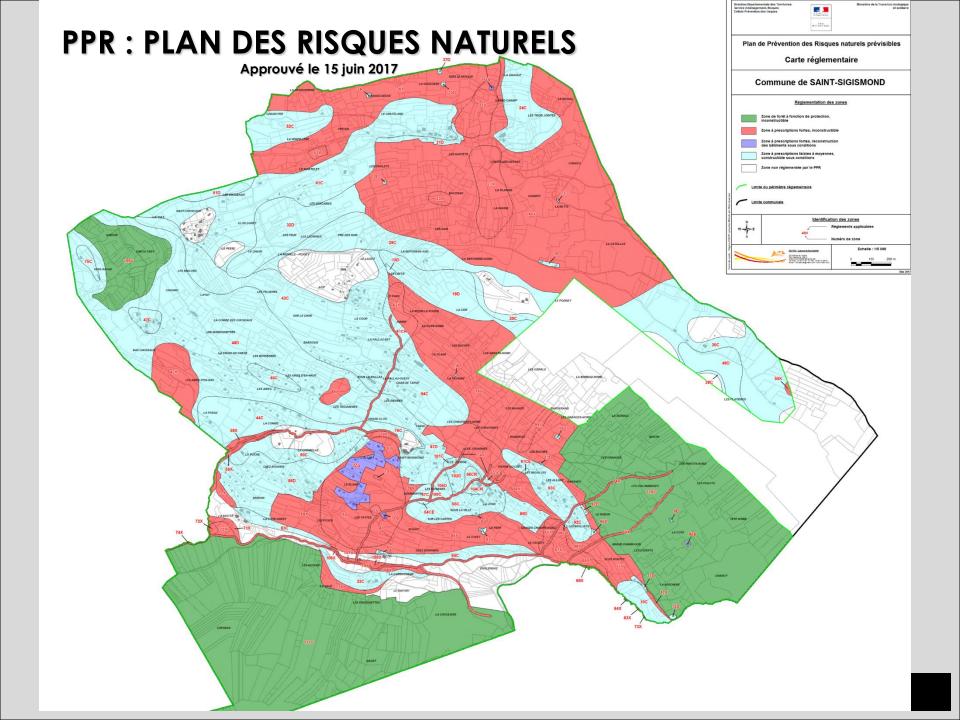
Aléas

LES ALEAS DE 2013



LES ALEAS DE 2017





SAINT -SIGISMOND DEMOGRAPHIE EVOLUTION

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	220	185	207	319	587	642	600	608
Densité moyenne (hab/km²)	27,8	23,4	26,1	40,3	74,1	81,1	75,8	76,8

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023. Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2009 au RP2020 exploitations principales.

POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014	2014 à 2020
Variation annuelle moyenne de la population en %	-2,5	1,6	5,6	7,0	0,9	-1,3	0,2
due au solde naturel en %	0,3	-0,7	0,3	1,3	0,8	0,4	0,6
due au solde apparent des entrées sorties en %	-2,7	2,3	5,2	5,7	0,1	-1,7	-0,3
Taux de natalité (‰)	11,9	8,1	12,4	20,4	11,9	7,7	10,2
Taux de mortalité (‰)	9,1	15,4	8,9	7,6	3,9	3,8	4,7

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.

Sources: Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2009 au RP2020 exploitations principales - État civil.

HYPOTHESES D'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE 0,20% / 1,4%

Taux de croissance départemental	1,4%
Taux de croissance communal	0,2%
Hypothèse retenue	
	,

urce : Services de l'Et

En 2020 :			
Nb de résidences principales		70%	263
Nb de résidences secondaires et logements va	cants	30%	113
Total logements sur la commune		100%	376

source: INSEE

Taux de croissance à 0,2%

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Nb habitants	608	609	610	612	613	614	615	617	618	619	620	
Nb Habitants supplémentaires	0	1	2	4	5	6	7	9	10	11	12	12
Logements à prévoir												→ 6
dont résidences principales												4
dont résidences secondaires												2

source: INSEE

Surface nécessaire (sans taux

Sur la base de 700m2 / logt:

41 *700 / 10000= 2,87ha **≠ 3ha**

de rétention (?)):

Taux de croissance à 1,4%

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Nb habitants	608	616,5	625	634	642,77	651,768	660,893	670,146	679,528	689,041	698,688	
Nb Habitants supplémentaires	0	9	17	26	35	44	53	62	72	81	91	91
Logements à prévoir												41
dont résidences principales												29
dont résidences secondaires												12

HABITAT / CONSTRUCTION

SURFACE DE TERRAIN CONSOMMEE 2011-2021 (m2) PAR TYPE DE LOGEMENTS:

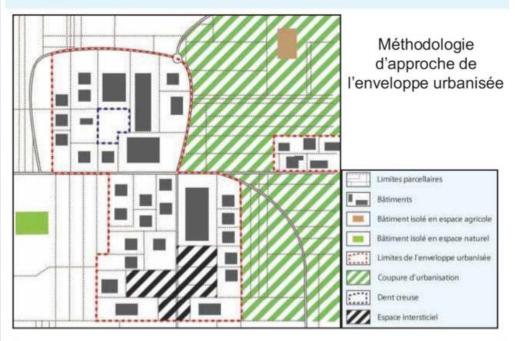
Années	SURF TOTALE logts	SURF logts INDIV	SURF logts INTERMED GROUP	SURF logts COLLEC
2008	0	0	0	0
2009	3 043	3 043	0	0
2010	8 829	8 829	0	0
2011	0	0	0	0
2012	2 985	2 985	0	0
2013	9 272	2757	0	6 515
2014	27 493	27 493	0	0
2015	5414	5 4 1 4	0	0
2016	3 146	3 146	0	0
2017	9 842	5 114	0	4728
2018	2 403	2 403	0	0
2019	3 904	3 904	0	0
2020	1782	1 782	0	0
2021	2 308	2 308	0	0
Total	66 241	69 178	0	11 243
Moyenne	6 624	6 918	0	1 124
Total ha	6,6	6,9	0,0	1,1
Moy ha	0,7	0,7	0,0	0,1

LOI Climat et résilience échéance 10 ANS: 3,5ha

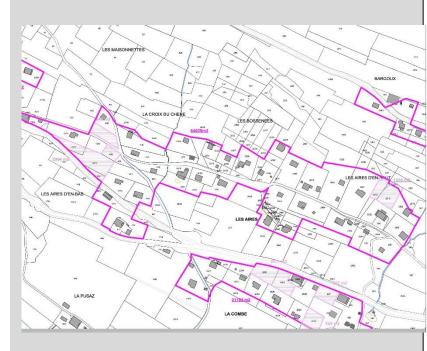


LA NOTION D'ENVELOPPE URBAINE

■ Les limites de ces enveloppes devront être définies au plus proche des parcelles urbanisées et pourront s'éloigner ponctuellement et légèrement de ces parcelles pour intégrer un espace interstitiel, lorsque cela est justifié par une restructuration de l'enveloppe urbanisée. De la même manière, lorsqu'un espace interstitiel de petite taille est enclavé au sein de l'enveloppe urbanisé, il peut être intégré à cette enveloppe urbanisée.



■ En tout état de cause, les espaces interstitiels non urbanisés de type lignes de crêtes, points de vue, coupures d'urbanisation, ne pourront être intégrés dans l'enveloppe urbanisée. Les espaces protégés au titre des orientations n°2 de protection des espaces naturels, des activités agricoles ou forestières, des espaces à valeur paysagère ou présentant des risques naturels majeurs impropres à l'installation humaine, ne pourront être inclus dans cette enveloppe urbanisée.



EXEMPLE ST SIGISMOND

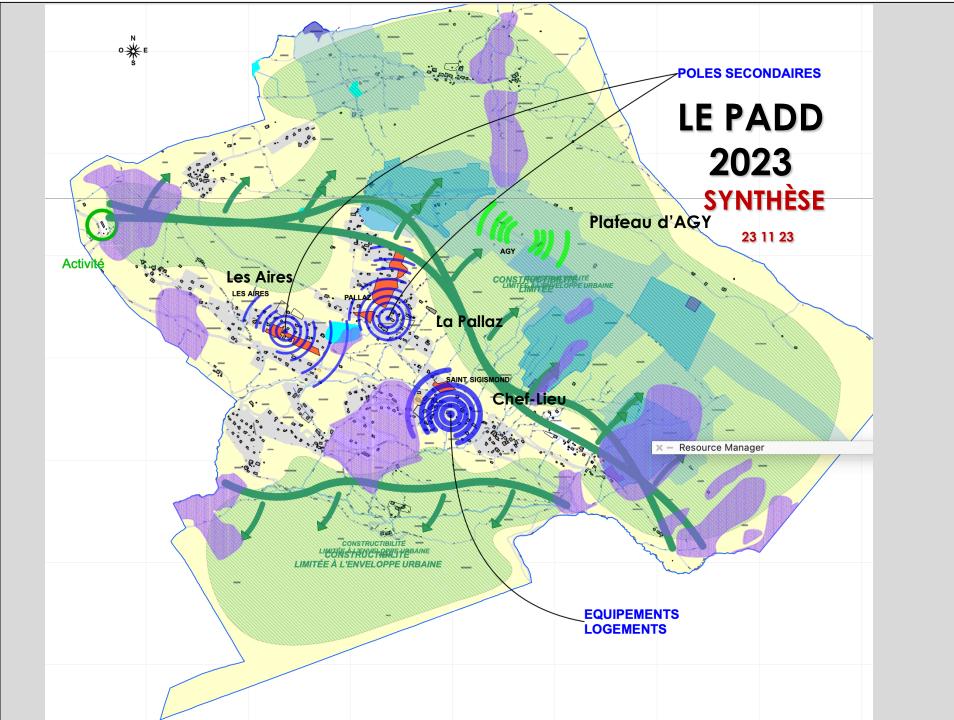


3 – Le PADD: Projet d'Aménagement et de Développement Durables

DÉBAT: 23 nov 2023

Diagnostic - ENJEUX

- L'existence d'un patrimoine paysager et environnemental indéniables (présence de zones humides, nombreuses situations de belvédère sur les massifs montagneux., etc..).
- La pérennisation de l'activité agricole
- La nécessité de conforter les pôles existants (chef-lieu et hameaux principaux) en les re-dotant d'une centralité.
- Réorienter et pérenniser l'activité touristique du plateau d'Agy
- Apporter une réponse aux besoins d'habitat, tant en matière de réhabilitation, de création de formes urbaines moins consommatrices d'espace.



Engagement chiffré sur l'économie de l'espace.

DENSITES:¶

Au cours des dix dernières années la moyenne de consommation de terrain par logements a été de 900m² environ par logement, soit 11 <u>logts</u> / ha.¶

Concrètement les OAP auront pour objectif une augmentation de la densité existante de l'ordre de 25%.¶







Densité du tissu urbain existantIllustration de secteurs de densité renforcée 📲

ZONAGE

DECISIONS:

En fin de réunion, pour prendre en compte les observations de la DDT et se rapprocher des objectifs de la Loi Climat et Résilience, il est décidé de réduire les capacités du projet dans les secteurs

principaux suivants : 1



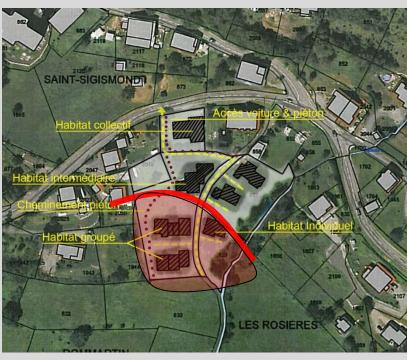
Par-ailleurs 1

- •Une réduction minime à La Joux¶
- •Création d'un OAP sur la totalité d'une parcelle (437) aux Aires d'en Bas.¶

Suite réunion du 11 juillet 2023 avec les Services de l'Etat.

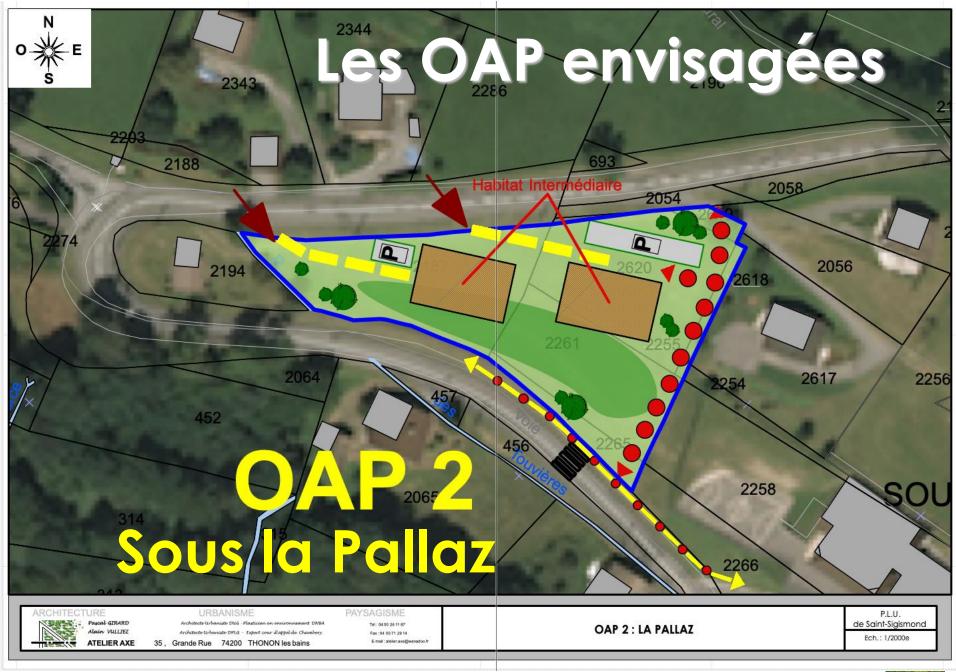
LES OA Actuelles

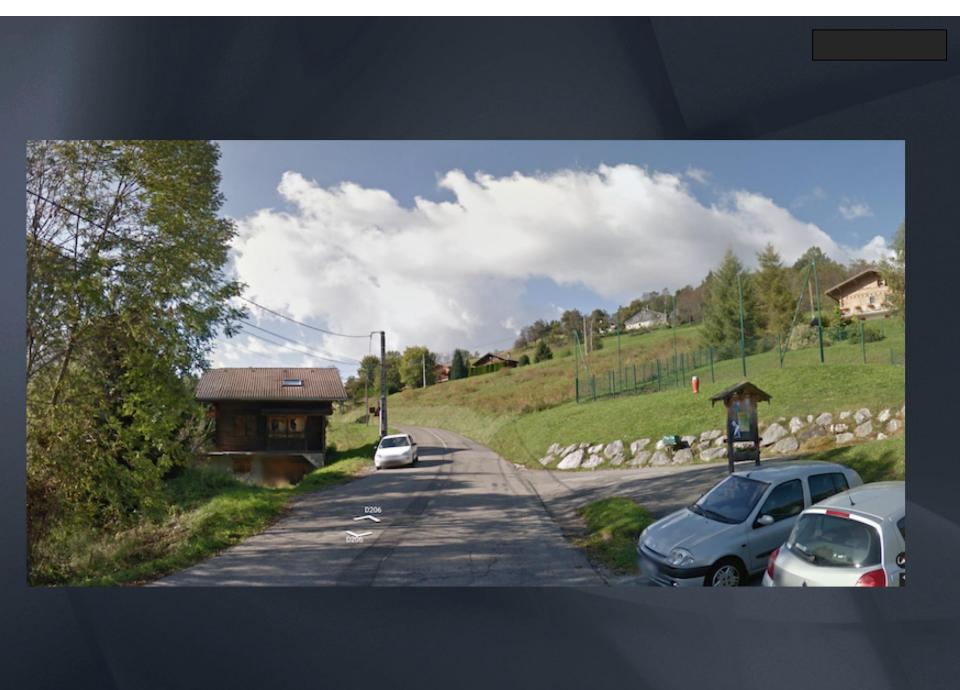




• OA N° 1: Le Jourdil

OA N° 2 : Sous le Chef-lieu (supprimée dans le projet de révision)













LIRBANISME

Architecte Urbaniste DUG - Plasticien en environnement DNBs Architecte Urbaniste DPLG - Expert cour d'appel de Chambery

35 , Grande Rue 74200 THONON les bains

PAYSAGISME

Tél: 04 50 26 11 87

Fax: 04 50 71 29 14

E-mail: atelier.axe@wanadoo.fr

OAP: LA PALLAZ AMONT (trame cheminements)

P.L.U. de Saint-Sigismond

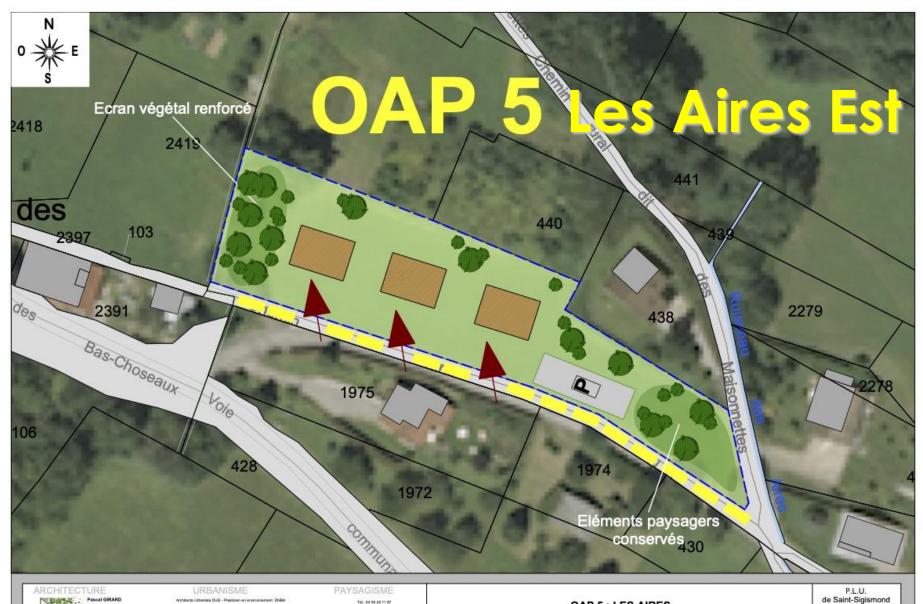
Ech.: 1/2000e

LA COUR JAMBE, PCd Point LA PALLAZ-EST

LA PALLAZ amont







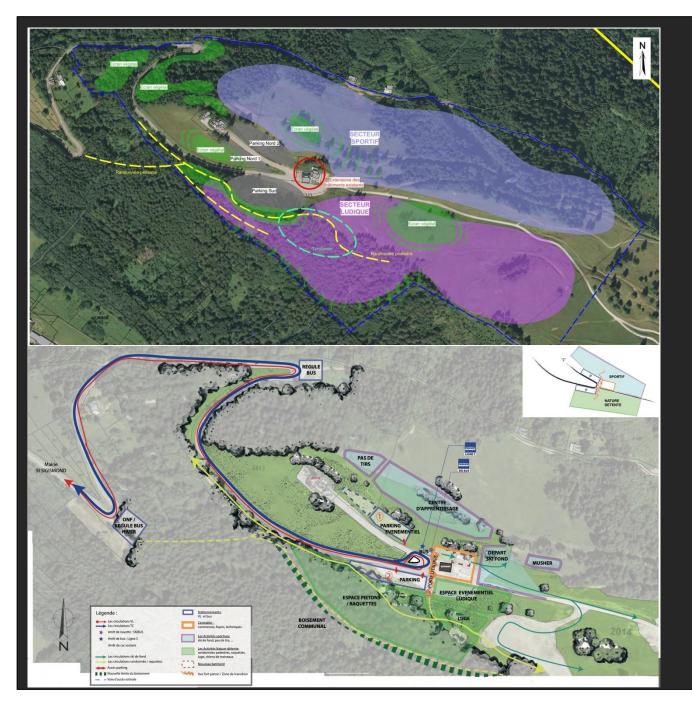
ATELIER AXE

Architecte Urbaniste DPLG - Expert cour d'appei de Charatery

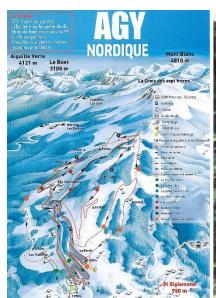
35, Grande Rue 74200 THONON les bains

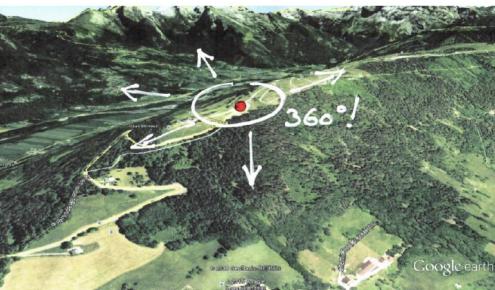
Fax: 04 50 71 29 14 E-real : aloler.are@waradoo.h OAP 5: LES AIRES





OAP du PLATEAU D'AGY











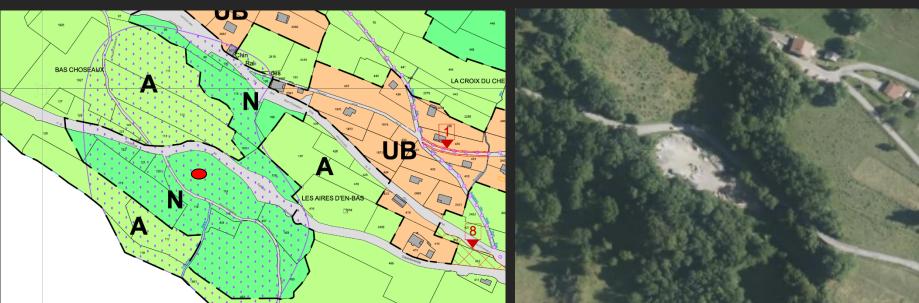




L'objectif général est un élargissement de l'offre touristique en toutes saisons à destination d'un tourisme vert en relation avec l'environnement, complémentaire des pratiques existantes dont l'organisation, les structures d'accueil seront refondues dans le respect d'une gestion durable.

ACTIVITE EXISTANTE





ACTIVITE FUTURE

